

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 015-9481/21/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et paiement de la cotisation 2021**

#### **MET 21/17672/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1989, l'association le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble plus de 1500 collectivités territoriales autour des enjeux de développement de l'usage du vélo. Force de propositions, le Club est un acteur national et européen majeur. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

Ainsi, les objectifs du club sont :

- Pouvoir échanger entre collectivités territoriales et établissements publics sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables,
- Bénéficier de retours d'expériences sur des réalisations et des initiatives,
- Accéder à un centre de ressources avec accès réservé aux adhérents sur le site Internet,
- Participer aux travaux du Club dans le cadre de démarches nationales comme le "Code de la rue", la sécurité des cyclistes, la promotion de l'usage du vélo, la mise en œuvre d'un Plan national vélo.

Les modes actifs et plus particulièrement le vélo sont une thématique centrale au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine et on fait l'objet de la réalisation et de l'adoption d'un plan vélo métropolitain le 20 juin 2019. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait le choix d'adhérer et de participer à ce réseau national.

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n° TRA 015-2339/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017, puis à renouveler cette adhésion pour les années suivantes.

L'adhésion au Club est soumise à une cotisation annuelle fixée pour les métropoles à 16 500 € TTC. Au vu de l'importance de ce réseau, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 015-2339/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 portant adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables ;
- La délibération TRA 051-7368/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoires Cyclables et paiement de la cotisation 2020.

**Oui le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les statuts de l'association en date du 5 octobre 2011.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement pour l'année 2021, de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club des Villes et Territoire Cyclable ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 16 500 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Transports 2021 de La Métropole Aix-Marseille-Provence Provence chapitre 011 nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021